

Rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2022

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat. Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et des titres suffisamment sûrs et liquides, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 31 décembre 2022, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et de l'instruction ACPR n°2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés inscrits au bilan ou reçus en garanties.

I - Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en MEUR)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	25 197
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
Total	25 197

Types de	contrep	partie	Encours (en MEUR)	
Sociétés	non	financières	et	
entrepren	eurs in	dividuels		
Particulie	´S		25 197	
Autres				
Total				25 197

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement (société de financement). Les prêts sont valorisés en millions d'Euros, à leur valeur nominale ou à la valeur correspondant au produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF). Il n'y a pas de créances douteuses ou de créances impayées dans le cover pool.



Types de garantie	Encours (en MEUR)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	4 976
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Caution délivrée par un établissement de crédit #	13 751
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété	6 470
Total	25 197

^{# :} les crédits cautionnés par la société de financement "Crédit Logement" ont été intégrés à cette catégorie.

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en MEUR)	Produit de la quotité définie aux articles R. 313-20 et R. 513-1 (CMF) et de la valeur ^{##} du bien financé (en MEUR)	Total (en MEUR)
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	4 603	373	4 976
Garantie du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété	5 962	508	6 470
Caution délivrée par un établissement de crédit*	12 709	1 042	13 751
Total	22 272	1 024	25 107

	Total	23 273	1 924	25 197
--	-------	--------	-------	--------

^{# :} les crédits cautionnés par la société de financement "Crédit Logement" ont été intégrés à cette catégorie.

^{## :} la méthode de valorisation des biens est définie dans la procédure publique sur le site de LBP HL SFH.



3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion	_	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation			Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de		Totaux (en M€)	
du contrat de prêt	NON	PAS*	PA	\S**		ement de édit		
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours Nombre de (en M€) prêts		Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	18	594	-	-	44	1 625	62	2 219
2007	39	1 154	-	-	94	3 071	133	4 225
2008	46	1 530	-	-	122	5 009	167	6 539
2009	53	1 573	-	-	205	6 831	258	8 404
2010	78	1 939	-	-	414	10 842	492	12 781
2011	120	3 613	-	-	436	13 241	556	16 854
2012	199	5 065	0	8	321	8 683	521	13 756
2013	254	6 047	209	3 471	445	10 525	908	20 043
2014	440	9 855	343	5 095	433	9 095	1 216	24 045
2015	628	11 980	739	8 831	1 117	18 169	2 484	38 980
2016	602	8 691	856	9 541	1 489	18 249	2 947	36 481
2017	527	5 512	1 025	9 829	2 377	23 584	3 929	38 925
2018	432	4 176	878	8 233	1 821	15 957	3 131	28 366
2019	485	4 422	1 042	8 865	2 657	21 568	4 184	34 855
2020	678	4 974	935	7 234	1 236	9 958	2 849	22 166
2021	378	2 404	438	3 166	431	3 344	1 247	8 914
2022	1	6	5	45	108	691	114	742
Total	4 976	73 535	6 470	64 318	13 751	180 442	25 197	318 295

^{*}Non PAS : prêts autres que les prêts de l'accession sociale

^{**}PAS : prêts de l'accession sociale



4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garar imme	ntis par une uble à usag			Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	(en M€)
(NON	PAS*	PA	\S**	cré	dit		
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
0	2	1 491	0	433	5	4 453	7	6 377
1	19	3 211	3	464	59	8 643	81	12 318
2	52	4 418	8	611	153	9 813	212	14 842
3	79	4 804	15	792	279	12 086	374	17 682
4	92	3 707	25	1 001	330	10 610	447	15 318
5	124	3 793	44	1 377	383	9 896	552	15 066
6	168	3 992	63	1 690	505	10 340	736	16 022
7	225	4 361	83	1 821	606	10 633	914	16 815
8	220	3 814	115	2 175	624	9 852	959	15 841
9	205	3 514	167	2 722	794	11 007	1 166	17 243
10	207	3 127	170	2 499	625	8 137	1 002	13 763
11	222	3 068	217	2 964	725	8 468	1 164	14 500
12	271	3 397	302	3 677	794	8 567	1 367	15 641
13	260	3 010	341	3 830	687	6 859	1 288	13 699
14	283	3 182	390	3 936	886	7 748	1 559	14 866
15	226	2 504	322	3 018	598	4 992	1 146	10 514
16	263	2 685	395	3 712	815	6 488	1 473	12 885
17	295	2 828	415	3 646	813	6 090	1 523	12 564
18	364	3 181	493	4 115	611	4 512	1 468	11 808
19	343	2 915	612	4 725	733	4 989	1 688	12 629
20	188	1 401	429	3 119	461	2 964	1 078	7 484
21	232	1 587	517	3 665	856	5 282	1 605	10 534
22	262	1 597	580	3 773	853	4 916	1 694	10 286
23	309	1 632	582	3 497	373	2 117	1 264	7 246
24	65	316	179	1 038	169	903	413	2 257
25	-	-	3	17	15	77	17	94
26	-	-	0	1	-	-	0	1
Total	4 976	73 535	6 470	64 318	13 751	180 442	25 197	318 295



5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, établissement de crédit qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 chez Moody's (dernière revue datant du 21 octobre 2021) et AAL chez DBRS (dernière revue datant du 1 juin 2022).

La notation de Crédit Logement correspond donc au 1er échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est ainsi de 100%. Les encours de prêts sont répartis selon le tableau rapporté au paragraphe I-2.

NB : les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang (ou équivalent) sont également pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II - Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH a des expositions sur des personnes publiques sous la forme d'obligations d'Etat ou d'exposition sur le Fonds de Résolution Unique (FRU) et des expositions garanties par le Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (FGAS).

Expositions sur les obligations d'état :

La Banque Postale Home Loan SFH possède un portefeuille de titres classés en « Held-to-Collect » comprenant une exposition exclusivement sur l'Etat français, correspondant au replacement d'une partie des capitaux propres.

Code ISIN	Libellé du titre	Nominal en M EUR
FR0011196856	OAT 1.75 25/05/2023	10.9
	Total	10.9

Ce portefeuille est éligible au refinancement BCE. Sa valeur de marché au 31 décembre 2022 est de 11 millions d'euros. Après application des décotes BCE, la valeur est de 10.9 millions d'euros montant repris en tant que titres suffisamment sûrs et liquides selon l'article L. 513-7 du Code monétaire et financier. A ce jour, aucune mobilisation auprès de la Banque de France n'a été réalisée sur ce portefeuille.

Expositions sur le Fonds de Résolution Unique (FRU) :

La Banque Postale Home Loan SFH possède un gage espèces FRU d'un encours de 0.75 million d'euros au 31 décembre 2022.



Répartition des expositions expositions Garanties par le Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (FGAS) :

Durée résiduelle	Expositions Garanties par des personnes publiques Encours (en M€)	Nombre d'evhositions
-	-	-
1	-	-
2	-	-
3	-	-
4	-	-
5	-	-
6	-	-
7	-	-
8	0.00	1
9	0.00	3
10	0.00	4
11	0.03	18
12	0.06	40
13	0.25	137
14	0.46	123
15	0.04	16
16	0.07	28
17	0.08	55
18	0.97	289
19	0.49	100
20	0.07	42
21	0.35	171
22	1.41	498
23	5.88	1 245
24	2.94	463
25	0.02	3
26	-	-
Total	13.1	3 236

Ces expositions sont rappellées ici pour mémoire, en effet elles sont déjà intégrées aux encours de prêts garantis au paragraphe I.



III - Autres expositions

Cash:

La Banque Postale Home Loan SFH dispose de deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur cumulé de 26.2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La Banque Postale Home Loan SFH dispose d'un compte ouvert dans les livres de La Banque de France présentant un encours créditeur de moins de 100 mille euros au 31 décembre 2022.

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'opération de couverture ou d'autres expositions similaires ; en particulier elle ne détient pas d'instrument à terme.

IV – Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat apportés en garantie pour le quatrième trimestre 2022 est 5.4%. L'encours remboursé par anticipation représente 334.9 millions d'euros. Les pourcentages sont exprimés en rapportant le cumul des remboursements anticipés du trimestre à la moyenne des encours des prêts en fin de mois de ce même trimestre.

V – Liste des numéros internationaux d'identification des titres

Les numéros internationaux d'identification des obligations de financement de l'habitat sont mentionnés en section VIII.

VI – Expositions aux risques de marchés, de crédit et de liquidité

1) Risque de taux

Les caractéristiques (montant, maturité et type de taux d'intérêts) des prêts accordés par La Banque Postale Home Loan SFH à La Banque Postale sont identiques à celles des émissions d'obligations sécurisées. Les taux de ces prêts correspondent aux taux des émissions majorés d'une marge destinée à la couverture des charges d'exploitation de La Banque Postale Home Loan SFH. Un Comité de gestion dédié à La Banque Postale Home Loan SFH se réunit mensuellement et établit notamment la surveillance du risque structurel de taux et la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan vu par transparence. Le bilan par transparence est composé des actifs et passifs suivants :

- prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture (100 % à taux fixe) ;
- titres (100 % en OAT) de replacement d'une partie des fonds propres ;
- gage-espèces accordé par La Banque postale à La Banque Postale Home Loan SFH pour couvrir les besoins de trésorerie à 180 jours (non rémunéré) et déposé dans les livres de La Banque Postale ; ou gage-espèces accordé par La Banque Postale Home Loan SFH au Fonds de Résolution Unique (FRU) ;
- trésorerie placée sur un compte de dépôt à La Banque Postale et, pour une partie négligeable, sur un compte à la Banque de France ;
- fonds propres, dette de restitution et comptes de régularisation ; assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés) ;
- passif lié au gage-espèces (non rémunéré);
- obligations sécurisées (100 % à taux fixe).



Les postes de bilan étant composés quasi intégralement d'actifs et de passifs à taux fixe (sauf une part non significative à l'échelle du bilan), il en résulte une impasse structurelle à taux fixe négligeable sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées. Une telle composition des postes du bilan permet une stratégie de couverture naturelle de l'impasse à taux fixe. Le risque de taux résiduel est donc considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH. Enfin, la sensibilité de la position de taux est également négligeable pour les mêmes raisons.

2) Risque de crédit

Le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance d'une contrepartie donnée par rapport aux engagements qu'elle a souscrits.

En particulier, le risque de crédit principal se matérialiserait en cas de défaut de La Banque Postale à honorer l'un de ses engagements financiers vis-à-vis de La Banque Postale Home Loan SFH. Ce risque est couvert par un contrat entre les deux sociétés (Collateral Security Agreement) ; lequel prévoit la remise en garantie d'un portefeuille de crédits immobiliers (objet du présent rapport). Dans l'éventualité d'un défaut de La Banque Postale, la propriété de ce portefeuille serait transférée à La Banque Postale Home Loan SFH. La Banque Postale Home Loan SFH se retrouverait ainsi exposée à un risque de crédit sur les particuliers au titre de leur crédit immobilier. Les remboursements des particuliers en principal et intérêts permettraient alors de rembourser les porteurs obligataires. La qualité de crédit au moment du transfert de propriété pourrait également être affectée par la modification des règles d'octroi ou de garantie par La Banque Postale en préalable à son défaut. Les crédits immobiliers apportés en garantie par La Banque Postale à La Banque Postale Home Loan SFH sont sélectionnés sur un ensemble de critères stricts permettant d'assurer la qualité et la solvabilité des emprunteurs ainsi que les sûretés associées aux financements. Ce portefeuille de crédits immobiliers, revu une fois par mois, permet d'assurer le surdimensionnement nécessaire et est soumis à un ensemble de stress tests annuellement.

3) Risque de liquidité

La couverture de la liquidité associée au règlement des coupons est assurée par le gage-espèces de 25 millions d'euros. La couverture associée au remboursement du principal des émissions est traitée façon ad-hoc et par anticipation. Le risque de liquidité est traité, suivi et reporté en Comité de gestion financière de la Banque Postale Home Loan SFH avec un zoom particulier sur le risque de liquidité sur 180 jours.

4) Risque de change

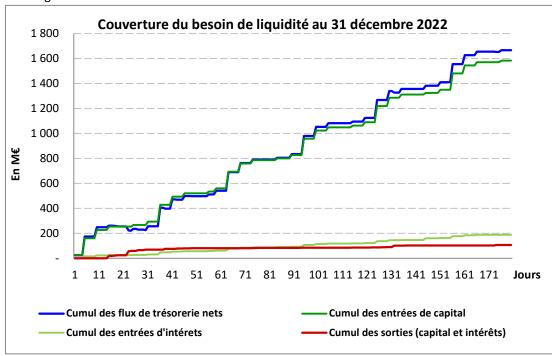
Au 31 décembre 2022, La Banque Postale Home Loan SFH n'est pas exposée au risque de change.



VII - Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence ». C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers. Les entrées de trésorerie sont fongibles (principal et interêts) pour faire face à ces sorties. Elles intègrent les remboursements anticipés perçus sur les crédits immobiliers.

Pour les émissions au format soft bullet, la date d'écheance la plus lointaine est retenue pour le calul de la trésorerie à 180 jours. Les sorties de trésorerie sur les 180 prochains jours ne concernent que le paiement d'intérêts sur les obligations de financement de l'habitat.



Au 31 décembre 2022, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits immobiliers reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.

VIII - Structure des échéances des actifs financiers et des obligations de financement de l'habitat

Les seuls actifs financiers sont les OAT présentées au paragraphe II - Expositions sur personnes publiques pour un montant nominal de 10.9 MEUR et de maturité mai 2023.

La répartition des obligations de financement de l'habitat par stucture des échéances est présentée ci-après.



Titres au format EMTN

Série d'émission	Code ISIN	Nominal (MEUR)	Maturité initiale	Durée de prorogeable	la	maturité	Maturité prorogeable
2	FR0011600477	50	24/10/2033			-	-
	FR0011600493	50				-	-
	FR0011603760	20				-	_
	FR0011688464	750				-	-
	FR0012174399	65				-	-
7	FR0012348969	200				-	-
8		50				-	_
10	FR0012757813	50				-	_
	FR0012829299	50				-	-
	FR0013049384	30				-	-
	FR0013090578	500				1 an	18/01/2024
	FR0013102845	15				-	
	FR0013232998	500				1 an	24/01/2026
	FR0013237211	20				-	-
	FR0013262961	540				1 an	23/06/2028
	FR0013296308	20				-	
	FR0013313855	750				1 an	07/02/2029
	FR0013369667	1 000				1 an	
	FR0013372174	15	18/10/2033			-	-
	FR0013387172	30				1 an	17/12/2039
	FR0013397338	500				1 an	
	FR0013399169	750				1 an	
	FR0013400744	40				-	-
	FR0013401999	500				1 an	18/02/2026
	FR0013416724	30				-	
	FR0013434651	500				1 an	17/07/2025
	FR0013454733	1 000				1 an	
	FR0013462207	500				1 an	
	FR0013481942	500				1 an	
	FR0013482890	860				1 an	
	FR0013503844	750				1 an	
	FR0013503828	500				1 an	
	FR0013504594	500				1 an	
	FR0013504636	750				1 an	
	FR0013506706	500				1 an	
	FR0013506714	750				1 an	
	FR0013506839	750				1 an	
	FR00140020M4	500	1 ' '			1 an	
	FR00140020L6	500				1 an	
	FR0014007XI4	1 000				1 an	
	FR001400A9N7	750				1 an	l '. '.
	FR001400DC98	1 000	I			1 an	l '. '.

⁻ Emissions non concernées par une option de prorogation d'échéance.



Titres de droit allemand (Namensschuldverschreibungen)

Identifiant	Nominal (MEUR)	Maturité initiale	Durée de prorogeable	e la	maturité	Maturité prorogeable
NSVS001	25	10/09/2029				-
NSVS002	10	12/09/2031				-
NSVS003	50	19/09/2039				-
NSVS004	10	23/09/2026	-			-
NSVS005	15	05/06/2035	-			-
NSVS006	30	18/10/2034	-			-
NSVS007	20	20/10/2033	-			-
NSVS008	10	29/10/2027	-			-
NSVS009	50	04/01/2035	-			-
NSVS010	30	17/03/2042	-			-
NSVS011	20	17/03/2037	-			-
NSVS012	15	17/03/2032	-			-
NSVS013	50	04/05/2037	-			-
NSVS014	50	12/05/2042	-			-
NSVS015	25	17/05/2041	-			-
NSVS016	20	01/12/2037	1 an			01/12/2038
NSVS017	20	15/02/2038	-			-
NSVS018	50	05/04/2038	-			-
NSVS019	30	15/03/2038	1 an			15/03/2039
NSVS020	50	03/05/2038	1 an			03/05/2039
NSVS021	26	07/05/2035	-			-
NSVS022	50	07/05/2041	-			-
NSVS023	25	03/09/2038	1 an			03/09/2039
NSVS024	20	19/10/2038	-			-
NSVS025	15	24/10/2034	-			-
NSVS026	15	22/09/2038	-			-
NSVS027	50	14/03/2039	-			-
NSVS028	50	25/04/2044				

Depuis la création de La Banque postale Home Loan SFH aucune option de prorogation d'échéance n'a été exercée.

Les éventuels déclencheurs de prorogation d'échéance relatifs à des émissions réalisées avant le 8 juillet 2022 sont à la main de l'émetteur et prévus dans les *final terms* de chaque émission. Pour les émissions réalisées après le 8 juillet 2022, les déclencheurs de prorogation d'échéance, lorsqu'ils existent, sont définis par l'article 3 du décret 2021-898 et rappelés dans le prospectus de base validé par l'AMF.



IX - Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le dernier niveau certifié par le contrôleur spécifique du ratio de couverture légal s'élève à 131% au 30 septembre 2022.

Fait à Paris, le 15 février 2023

Patrick PEAUCELLE Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH